

**LETTRE MUNICIPALE D'INFORMATIONS**  
**DE LA COMMUNE D'HEMEVEZ**  
N° 91 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente et un du mois de mars à 17H30, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur JOLY Jean-Marc, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM JOLY, LUTZ, ANDRE, HEURTEVENT, LEMONNIER, DOUASBIN, ROUSTIAU, HUREL, formant la majorité des Membres en exercice

**ETAIT ABSENT EXCUSE** : M.LESCOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme HUREL

**PRESENTS CCAS** : MM. JOLY, LUTZ, DURAND, LEMONNIER, HEURTEVENT, HUREL, PICARD

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur FICHET, trésorier, à l'occasion du budget fait le point sur la situation financière de la commune comparée aux communes de la même strate de population (inférieure à 250 habitants). Ainsi la commune d'HEMEVEZ, par habitant dispose de

- 531 € au niveau de ses produits de fonctionnement pour 553 € en moyenne de strate
- Les impôts sont de 90 € contre 195 € pour les autres communes
- La commune a 192 € de Dotation Générale de fonctionnement par l'Etat contre 156 de la strate
- Ses charges de fonctionnement sont de 338 € contre 341 €
- Ses charges financières sont de 2 € contre 10 €
- Son endettement est de 27 € contre 387 €
- Son fonds de roulement est de 516 € (équivalent à 18 mois de fonctionnement), le minimum souhaitable étant de 3 mois
- La commune a une trésorerie de 110 000 €
- Sa capacité d'autofinancement nette est positive

**Compteur électriques LINKY**

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à prendre un arrêté réglementant l'implantation des compteurs Linky sur la commune d'HEMEVEZ. Il sera communiqué à tous les habitants.

**Frelons asiatiques**

Le conseil municipal décide de participer à la lutte contre les frelons asiatiques pour 2017.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la FDGDON et accepte la participation de 10 € pour le volet animation, coordination et suivi des actions.

**Changements d'un candélabre.**

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du luminaire équipé de source type vapeur de mercure situé à « la salle des fêtes ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 1 350 € HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune d'HEMEVEZ s'élève à environ 700 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de la rénovation du luminaire équipé de source type vapeur de mercure à « la salle des fêtes »
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés dans les meilleurs délais
- Optent concernant la couleur des luminaires pour la référence RAL gris
- Acceptent une participation de la commune de 700 €
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.

#### Participation à l'association « les Nounous ont du Cœur »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de participer à l'opération « les Nounous ont du Cœur », visant à récolter en mairie les stylos usagés pour obtenir ainsi des fonds afin d'aider une famille dont l'enfant est atteint d'une maladie rare (MEC P2). Merci donc à tous de conserver vos stylos, feutres, souris correctrices usagers et de les déposer en mairie.

#### Procédure de péril ordinaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mise en œuvre qu'une procédure de péril ordinaire sera lancée à l'encontre de propriétaires laissant des bâtiments à l'abandon et présentant un danger pour la sécurité publique

#### **Assainissement**

Plusieurs habitations ne sont pas conformes au niveau de leur assainissement. Des aides peuvent être obtenues pour la réhabilitation. Pourquoi pas vous ? Renseignements en mairie.

Pour la qualité de l'eau et le bien de tous, ça vaut le coup !

#### **Ordures ménagères**

Des sacs sont disponibles gratuitement en mairie.

Si vous utilisez un bac pour les sacs noirs, n'y mettez pas les sacs jaunes : ils ne seront pas triés !

Les mettre au pied du bac.

#### Calendrier

23 avril et 7 mai : élections présidentielles

11 et 18 juin : élections législatives.

Un appel est fait à tous pour la tenue des permanences ; se signaler en mairie.

29 avril 17h : réunion de l'Assoc Sauve du Patr. d'Hémévez. Mairie

21 mai : méchoui de l'association de sauvegarde et jeux de quilles. Au château.

3 juin : cérémonie commémorative à la stèle aux paras et concert de musique classique celtique à l'église.

16 juin : conférence à l'église : archéologie et histoire de l'église d'Hémévez.

25 juin : vide grenier de l'association de loisirs.